



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation du ministre de l'économie et des finances

Question écrite n° 21306

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21306

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2020

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6287

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)